

**2015-05-068-DAP**



\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

**nomenclature: 3.5.6**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

### **OBJET: CONVENTIONS AVEC LE SITCOM POUR LA MISE EN PLACE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES**

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LECERF, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mme DUFAU	procuration à	Mme DUPRE
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
M. LAURENT	procuration à	M. GONZALES
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU

#### **ABSENTS EXCUSÉS**

M. GARANS  
Mme PICAT  
M. POULAERT  
Mme DELAVENNE  
M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 28



**2015-05-068-DAP - CONVENTIONS AVEC LE SITCOM POUR LA MISE EN PLACE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS**

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès, les services de la collectivité et le SITCOM Côte Sud des Landes ont mené une réflexion au sujet de la position des containers à ordures ménagères afin de mettre en place une collecte efficace, intégrer les points de collecte dans l'environnement et assurer la sécurité de leurs personnels.

Le SITCOM propose régulièrement, pour les zones urbaines denses, la mise en place de containers semi-enterrés qui offrent l'avantage de remplacer 6 containers de 750 litres.

Monsieur le Maire présente les projets de convention pour permettre l'installation de :

- deux containers semi-enterrés sur l'avenue Jean Jaurès à l'angle de la rue Pierre Sépard,
- trois containers semi-enterrés sur l'avenue Marcel Paul à l'angle de la rue de la Grande Baye.

Il y a lieu de se prononcer pour approuver ces conventions et autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant les projets de convention pour la mise à disposition de containers semi-enterrés sur l'avenue Jean Jaurès et sur l'avenue Marcel Paul,

**DELIBERE**

**APPROUVE** la convention relative à la mise à disposition de deux containers semi-enterrés sur l'avenue Jean Jaurès à l'angle de la rue Pierre Sépard,

**APPROUVE** la convention relative à la mise à disposition de trois containers semi-enterrés sur l'avenue Marcel Paul à l'angle de la rue de la Grande Baye,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les dites conventions,

**Vote: 28**

Pour: 28

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 22 mai 2015

Le Maire

